

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## Sofnolime SoLo®

N° FDS : 29  
Date d'émission initiale : 09 Mars 2012  
Date de révision : 1er juin 2020  
Numéro de version : 7

Section 1		IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ
1.1	Nom du produit	Soda Lime (Sofnolime SoLo, Medisorb EF, Leonsorb Premium, Super Limedic)
1.2	Usage(s) et mésusage(s) pertinents	Absorbant de dioxyde de carbone et d'autres gaz acides
1.3	Fournisseur de la FDS	Molecular Products Ltd, Parkway, Harlow Business Park, Harlow, Essex, CM19 5FR, GB
1.4	N° de téléphone en cas d'urgence (international)	Heures d'ouverture : +44 (0) 1279 445111 9h00 – 17h00, heure de la GB) / +44 (0) 1865 407333 (en dehors des heures d'ouverture) sds@molprod.com (courriel)
1.4.1	Contact en cas d'urgence (autre)	Chine (NRCC) : +86 532 8388 9090, Mexique : +52 555 004 8763, Chili : +56 225 829 336, Brésil : +55 11 3197 5891, Norvège : +47 2103 4452

Section 2		IDENTIFICATION DES DANGERS			
2.1	Classification de la substance ou du mélange (c'est-à-dire Sofnolime)				
2.1.1	Classification conforme au règlement (CE) No 1272/2008 (CLP/GHS - Voir la section 11				
	Irritation de la peau 2	H315	Irritation des yeux 2	H319	
2.1.2	Voir la section 16 pour le texte intégral des mentions de danger				
2.2	Éléments d'étiquetage				
2.2.1	Étiquetage conforme au règlement CE No 1272/2008 (CLP/GHS)				
	Pictogramme		Mention d'avertissement	AVERTISSEMET	
	Mentions de danger				
	H315	Provoque une irritation cutanée			
	H319	Provoque une grave irritation des yeux			
	Conseils de prudence				
	P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage			
	P314	Consulter un médecin en cas de malaise			
	P302/352	En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon			
	P305/351/338	En cas d'insertion dans les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer			
	P332/313	En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin			
2.3	Autres dangers				
	Inconnus				

Section 3		COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS			
	Caractéristiques chimiques	Bases solides plus additifs – voir section 16 Les classifications CLP requises dans cette section sont liées à celles du produit fourni. Il convient, afin de respecter la législation, d'indiquer la classification des composants pertinents du produit, comme s'ils étaient présents à 100 %. Lorsque les composants sont présents dans le produit à de très faibles concentrations, le niveau de risque pour l'utilisateur est réduit, ce qui explique pourquoi les classifications des différents composants et du produit sont différentes			
	Nom chimique	CAS-No	No CE EINECS/ELINCS	Classification	Concentration
	Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	CLP : Corrosif pour la peau. 1A H314	<1%
	Hydroxyde de calcium	1305-62-0	215-137-3	CLP : Irritation cutanée 2 H315 Lésions oculaires 1 H318	>75%

				WEL attribuées	
--	--	--	--	----------------	--

Section 4		PREMIERS SECOURS
4.1	Premiers secours	
	Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et lui fournir chaleur et repos
	Contact avec la peau	Contacteur un médecin, le cas échéant
	Contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau jusqu'à ce que l'irritation disparaisse ; consulter un spécialiste des yeux/ophtalmologue
	Ingestion	Voie d'exposition peu probable. Mais si le produit est avalé, ne pas provoquer le vomissement. Boire beaucoup d'eau et, si nécessaire, consulter un médecin
4.2	Principaux effets/symptômes	Inconnus
4.3	Traitement immédiat/spécifique	Traiter comme décrit ci-dessus

Section 5		MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
5.1	Agents d'extinction appropriés	En fonction de l'environnement local (par exemple, poudre chimique, dioxyde de carbone, sable sec, eau)
5.2	Dangers spécifiques	Aucun connu
5.3	Conseils pour les pompiers	Un appareil respiratoire autonome pourrait s'avérer nécessaire

Section 6		MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
6.1	Précautions individuelles	Adhere to personal protective measures
6.2	Précautions pour l'environnement	Ne pas laisser pénétrer dans les eaux usées ou les cours d'eau ; si cela se produit, en informer immédiatement l'autorité compétente
6.3	Méthodes et matières de confinement et de nettoyage	En cas de déversement, ramasser mécaniquement les résidus (par exemple en balayant ou en aspirant) et les placer dans des récipients hermétiquement fermés. Respecter les mesures de protection personnelle. Rincer abondamment à l'eau les restes éventuels. Étiqueter le récipient et l'éliminer conformément à la réglementation
6.4	Références à d'autres sections	Voir la section 8 pour les équipements de protection individuelle

Section 7		MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sûre	Produit à manipuler selon les règles d'hygiène en vigueur dans l'industrie et les procédures de sécurité. Éviter le soulèvement et le dépôt de poussière
7.2	Conditions de stockage en toute sécurité	Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage. Conserver les récipients hermétiquement fermés, au frais (0-35°C) et au sec, en évitant l'exposition directe au soleil
7.3	Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)	Agent absorbant

Section 8		CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE			
8.1	Les valeurs limites d'exposition en milieu de travail (WEL) ont été attribuées par le HSE (EH40/2005)				
	STEL (15 mins)	ppm	2	mg/m <sup>3</sup>	Données pour l'hydroxyde de sodium
	LTEL (8 heures TWA)	ppm	5	mg/m <sup>3</sup>	Données pour l'hydroxyde de calcium
8.2	Contrôle de l'exposition				
	Contrôles d'ingénierie	Assurer une ventilation adéquate (par exemple, une ventilation locale par aspiration)			
	Protection individuelle	Respecter les normes normales de manipulation des produits chimiques Se laver les mains avant les pauses et après le travail Éviter l'inhalation de poussières éventuelles Porter un équipement de protection individuelle adapté à la tâche (voir ci-dessous)			
	Protection des yeux	Lunettes de sécurité en cas de risque de contamination des yeux			
	Protection de la peau	Porter des gants en nitrile appropriés PPE de cat. III, selon la réglementation de l'Union Européenne (UE), 2016/425 d'une épaisseur comprise entre 0,15 et 0,12 mm, avec un temps de protection de 8 heures. Sachez aussi évaluer les risques par vous-même, par exemple en tenant compte des tâches entreprises			
	Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire agréé (par ex. EN 149:2001 FFP3)			
	Autre protection	Combinaisons de protection			

Section		PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
---------	--	-----------------------------------

on 9				
	État physique	Solide	Couleur	Blanc ou de couleur
	Odeur	Inodore	pH	< 12,5
	Point/plage d'ébullition	Non applicable	Point/plage de fusion	Non applicable
	Point d'éclair]	Non applicable	Densité relative	~ 0,9g/cm <sup>3</sup>
	Solubilité dans l'eau	Légère	Seuil olfactif	Non applicable
	Vitesse d'évaporation	Non applicable	Domaine d'inflammabilité	Non applicable
	Limites d'explosivité	Non applicable	Pression de vapeur	Non applicable
	Densité de vapeur	Non applicable	Coefficient de partage LogPoct/eau	Non applicable
	Temp. d'auto-inflammation	Non applicable	Viscosité	Non applicable
	Propriétés explosives	Non déterminées	Propriétés comburantes	Non déterminées
	Température de décomposition	Non déterminée		
9.2	Autres informations	Aucunes connues		

Secti on 10	STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ			
10.1	Réactivité	Chaleur générée en cas d'exposition aux acides		
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales de manipulation		
10.3	Réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas		
10.4	Conditions à éviter	Contact avec l'air - la formation de calcium et de carbonate de sodium		
10.5	Matières incompatibles	Chloroforme, trichloréthylène		
10.6	Produits de décomposition dangereux	Aucun		

Secti on 11	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES			
11.1	Informations sur les effets toxicologiques			
	Toxicité aiguë	Admin. orale (lapin) DL <sub>LO</sub>	500 mg/kg	Données pour l'hydroxyde de sodium
		Admin. orale (rat) DL50	> 7000 mg/kg	Données pour l'hydroxyde de calcium
	Compatibilité cutanée	Pas de données disponibles		
	Membrane muqueuse	Pas de données disponibles		
	Autres informations	Bien qu'en utilisant la « méthode conventionnelle » dans le cadre de CHIP, le produit soit classé comme « corrosif », selon les tests in vitro officiels de l'UE réalisés sur l'ensemble du produit, on a constaté qu'il était irritant pour les yeux et la peau, et non corrosif		

Secti on 12	INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES				
12.1	Toxicité	CL <sub>50</sub>	Organismes aquatiques	mg/l	Aucune donnée disponible
12.2	Biodégradation	Non déterminé	12.3	Potentiel de bioaccumulation	Non déterminé
12.4	Mobilité dans le sol	Non déterminé	12.5	Évaluation PBT/vPvB	Non applicable
12.6	Autres effets indésirables	Aucun connu -		se transforme en minéraux naturels	

Secti on 13	CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION			
13.1	Conseils en matière d'élimination	Le recyclage doit se faire si possible auprès du fournisseur ou d'une entreprise de recyclage agréée. Si ce n'est pas le cas (par exemple, si le produit est désigné comme déchet), l'éliminer conformément aux réglementations des autorités nationales et locales, telles que le règlement de 2005 sur les déchets		

		dangereux (Angleterre et Pays de Galles)
13.2	Emballages contaminés	Traiter les récipients vides de la même manière que le produit. Si possible, les laver soigneusement et les recycler

Secti on 14	INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT				
14.1	No ONU (ADR, IMDG, IATA)	Non classé	14.2	Désignation officielle pour le transport (ADR, IMDG, IATA)	Non classé
14.3	Classe(s) de risque lié au transport (ADR, IMDG, IATA)	Non classé	14.4	Groupe d'emballage (ADR, IMDG, IATA)	Non classé
14.5	Danger pour l'environnement (ADR, IMDG, IATA)	Le produit ne doit pas être identifié comme un polluant marin	14.6	Procédures particulières (ADR, IMDG, IATA)	Non applicable
14.7	Transport en vrac	Non applicable			

Secti on 15	INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	
15.1	Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement	La FDS a été mise à jour conformément au règlement CE n° 1272/2008 (CLP/GHS),
15.2	Evaluation de la sécurité chimique	Non applicable

Secti on 16	AUTRES INFORMATIONS			
	Autres informations	La FDS a été révisée, conformément à la réglementation de la CE No 1272 (CLP) et en réponse à un changement de classification dans le dossier du 29 mai 2017 relatif à l'hydroxyde de calcium		
	Conforme au règlement COSHH Mentions de danger visées aux articles 2/3			
	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	H318	Provoque des lésions oculaires graves
	H315	Provoque une irritation cutanée	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
	Sources des données utilisées	Fiches de données de sécurité des autres fournisseurs, annexe VI du règlement CLP (CE) n° 1272/2008, EH40 (2011) OCDE 431, 2004 Essais de produits chimiques, corrosion cutanée in vitro, modèle d'essai sur la peau humaine, site web de l'ECHA		
	Date d'impression	1 <sup>er</sup> juin 2020		
	Préparé par	Dr Patricia Wormald, Produits moléculaires, PW@molprod.com		
	Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et visent à décrire nos produits dans le respect des exigences de sécurité. Elles ne doivent pas être interprétées comme le reflet de problèmes spécifiques			